

DÉPARTEMENT
DE LA
Vendée - Inférieure

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
ROYAN

Séance du 11 Février 1946

OBJET :
Facture Gagnery

L'an mil neuf cent quarante six onze du mois de Février
le Conseil municipal de ROYAN s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI Charles

6008

en session { ordinaire
d'après convocations faites le 4 Fév. 1946
extraordinaire

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :
23

Etaient présents : MM. Regazoni, Veyssière, Rochedereux, Das-
seux, Julien, Mme Parizet, Melle Rikowsky, MM. Baudet
Prugnaud, Boulerne, Conge, Thomas, Savignac, Chazeau
Counil, Senolier, Thihaudeau, Arrivé, Bouchet, Doms eq
Chollet, Ollivier, Perandean.

DATE
Affichage, à la porte
mairie, du compte
de la séance ?

Absents : MM. Consinet, Prot, Grussenmeyer, Simon

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. _____ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil après avoir délibéré

accepte que les factures non payées d'Oct. Nov. et
Déc. 1944, s'élevant ensemble à 9.066 francs 30 soient
mandatées à M. Gagnery, Plombier Singueur, travaillant
alors pour la ville.

APPROUVÉ

Le Maire, le 6 MARS 1946

REGAZONI Charles
Président



Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

vote a eu lieu au public, établir à la désignation de (Art. 51 de la loi avril 1884).

Ont signé au registre : MM. Les membres présents à la séance.

tionner à la suite la qui les a empêché (Art. 57 de la municipale).

N'ont pas signé : MM.